



5, rue de l'hôtel de ville
85440 TALMONT ST HILAIRE

DECISION D
Prise en vertu de
du Conseil Communautaire n° 2022_01_D01
en date du 26 janvier 2022

Décision 2024_14_BU

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le



ID : 085-200071900-20240327-DEC_2024_14_BU-DE

Date de la convocation : 21.03.2024

Date du bureau : 27.03.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi vingt-sept mars à huit heures et trente minutes, les membres du Bureau Communautaire, régulièrement convoqués par Maxence de RUGY, Président de la Communauté de communes Vendée Grand Littoral, se sont réunis au siège de Vendée Grand Littoral à Talmont Saint Hilaire.

Membres du Bureau présents : Maxence de RUGY, Loïc CHUSSEAU, Jannick RABILLÉ, Sonia GINDREAU, Marc BOUILLAUD, Olivier POIRIER-COUTANSAIS, Daniel NEAU, Jean FERRAND, Marc HILLAIRET, Catherine GARANDEAU, Michel CHADENEAU, Joël MONVOISIN, Annick PASQUEREAU, Christian BATY.

Membre du Bureau excusé : Didier ROUX, Patrick VILLALON.

Le quorum est atteint pour délibérer valablement.

- ♦ En exercice : 16
- ♦ Présents : 14
- ♦ Excusés : 2
- ♦ Pouvoir : 1
- ♦ Votants : 15

Fixation du prix de vente des parcelles dans la ZAE Le Fenil Blanc à Saint Vincent sur Jard

La Communauté de communes Vendée Grand Littoral est sollicitée pour commercialiser les parcelles situées dans la ZAE Le Fenil Blanc à Saint Vincent sur Jard. Pour ce faire, elle doit en définir le prix de vente.

Les parcelles concernées sont cadastrées comme suit :

- ZI 289 de 853 m²
- ZI 290 de 873 m²
- ZI 293 de 879 m²
- ZI 337 de 694 m².

Après consultation du service du Domaine, il est proposé un prix de vente à 19,00 € hors taxe par m² correspondant au prix pratiqué sur les parcelles commercialisées précédemment dans la zone d'activités du Fenil Blanc.

Considérant la délibération DEL 2022_01_D02 portant délégation de pouvoir au Bureau en matière de développement économique ;

Vu l'Avis du Domaine en date du 11 mars 2024, annexé à la présente ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Bureau Communautaire

DECIDE

- 1. De fixer le prix de vente des parcelles cadastrées ZI 289, ZI 290, ZI 293 et ZI 337, sur la commune de Saint Vincent sur Jard (85520), au prix de 19,00€ hors taxe par m²,**
- 2. D'autoriser Monsieur le Président à signer les compromis de vente, puis les actes de vente, pour la commercialisation de ces parcelles,**
- 3. D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

Le Président,



Maxence de RUGY

